

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 27 août 2009, à 11 h.

Sont présents :

M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif

M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Est absent:

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général

M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2009

Résolution n° E-2009-66

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 18 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Relocalisation du siège social de la CMQ - Actualisation du coût des améliorations locatives

Résolution n° E-2009-67

D'autoriser l'actualisation des coûts des améliorations locatives du futur siège social de la CMQ pour un montant total de 29 050 \$, soit 4,30 \$ le pied carré en supplément de l'allocation initiale de 40 \$ le pied carré prévu à l'offre de location.

Référence :

Mémoire du 27 août 2009

Certificat du

Trésorier :

CT-2009-183

Responsable:

Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent - Siège social régional

Résolution n° E-2009-68

D'autoriser le dépôt, auprès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, d'une proposition, pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, qui inclut annuellement :

- La mise à la disposition de cette association d'espaces à bureau et de services connexes (sans déboursés pour la CMQ);
- L'octroi annuel d'un soutien financier de 50 000 \$, lequel pourrait éventuellement être en partie ou totalement remboursé par le gouvernement du Québec.

Référence :

Mémoire du 24 août 2009

Certificat du

Trésorier :

CT-2009-185

Responsable:

Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Une demande est adressée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à l'administration afin que cette dernière produise un court document résumant les avantages pour les municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec, d'accueillir le siège social régional de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Bordereau d'information

Résolution nº E-2009-69

De prendre acte du bordereau d'information en date du 27 août 2009 contenant les documents suivants :

- a) Accusé de réception, daté du 17 juillet 2009, de M. François Crête, directeur de cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec, relatif à l'ouverture éventuelle d'un bureau de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent au Québec :
- b) Accusé de réception, daté du 22 juillet 2009, de Mme Manon Lecours, directrice de cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec, relatif au support financier demandé par la CMQ au MAMROT pour l'implantation d'un bureau à Québec de l'Alliance des ville des Grands Lacs et du Saint-Laurent ;
- c) Lettre de remerciements de M. George K. Heartwell, maire de la ville de Grand Rapids (Michigan), à M. Régis Labeaume, maire de la ville de Québec, datée du 23 juin 2009 ;
- d) Note de M. André Bouillon, conseiller à l'aménagement du territoire, à M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 15 juin 2009 et relative à la demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° RV-2009-08-64 de la Ville de Lévis modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- e) Note de M. André Bouillon, conseiller à l'aménagement du territoire, à M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 17 juin 2009 et relative à la demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° R.A.V.Q. 422 de l'agglomération de Québec modifiant son schéma d'aménagement (règlement 207 de l'ex CUQ et ses amendements);
- f) Note de M. André Bouillon, conseiller à l'aménagement du territoire, à M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 23 juin 2009 et relative à la demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° 156 de la MRC de La Côte-de-Beaupré relatif à l'embellissement des corridors des routes 138 et 360 ;

g) Note de M. André Bouillon, conseiller à l'aménagement du territoire, à M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 21 août 2009 et relative à la demande d'avis du MAMROT concernant le règlement n° R.A.V.Q. 480 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables en ce qui a trait à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles.

Référence :

Bordereau d'information du 27 août 2009

Responsable:

Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2009-70

Les membres prennent connaissance du bordereau de dépenses et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 30 juin 2009 au montant de 191 203, 85 \$, plus 57 649, 81 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 30 juin 2009, et des chèques émis du 1^{er} au 31 juillet 2009 au montant de 342 022, 44 \$, plus 69 640, 54 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 juillet 2009.

Référence :

Bordereau de dépenses du 20 août 2009

Certificat du

Trésorier :

CT-2009-184

Responsable:

Trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

SECRÉTAIRE